



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



15113-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.455/4

17 décembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sous-régionale de suivi
du Programme initial intégré de
promotion industrielle dans le
cadre de la Décennie du développement
industriel de l'Afrique*

Lomé (Togo), 2-6 décembre 1985

RAPPORT FINAL**

-
- * Organisée par l'ONUDI en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et le Gouvernement togolais.
 - ** Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

<u>CHAPITRE</u>	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	1
I PARTICIPATION	1
II OUVERTURE DE LA REUNION	2
III ORGANISATION DE LA REUNION	5
IV PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	6
(a) Examen de l'état d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle	10
(b) Révision du programme initial intégré de promotion industrielle	23
(c) Modalités d'accélération de l'exécution de la version révisée du programme	28
V ADOPTION DU RAPPORT	30
VI CLOTURE DE LA REUNION	30

ANNEXE 1: LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE 2: ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

INTRODUCTION

1. La réunion sur le suivi de la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, s'est tenue à Lomé, au Togo, du 2 au 6 décembre 1985. Cette réunion était organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), en coopération avec l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Gouvernement togolais.

2. Cette réunion avait pour objet l'examen par les experts de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest de l'état d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle élaboré au cours de la dernière réunion sous-régionale tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en décembre 1983. Elle devait formuler des propositions visant à adapter le programme aux besoins et aux priorités actuels de la sous-région, et indiquer les mesures politiques, institutionnelles et autres nécessaires à l'accélération de l'exécution du programme.

I. PARTICIPATION

3. La réunion regroupait des experts en provenance des pays suivants: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Sénégal et Togo. Y participaient également, les représentants des organisations suivantes: Banque Ouest-africaine de Développement (BOAD), la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération (CMNNC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité de Développement intégré de la région du Liptako-Gourma (ALG), l'Union du Fleuve Mano (UFM), l'Organisation pour la Mise en Valeur du bassin du fleuve Sénégal (OMVS), le Centre Régional Africain de Technologie (CRAT), et le Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication Techniques (CRACFT). La liste des participants est donnée à l'Annexe I.

II. OUVERTURE DE LA REUNION

4. La réunion a été ouverte par Son Excellence M. Yaovi Adodo, Ministre du Plan et de l'Industrie du Togo, qui a adressé de chaleureux souhaits de bienvenue aux participants, au nom du Président et du Gouvernement du Togo, ainsi qu'en son nom propre. Il a attiré l'attention de la réunion sur la crise économique persistante en Afrique, crise qui, ajoutée aux effets de la récession générale actuelle, à l'"atonie" des marchés intérieurs de la sous-région, à la pénurie de la main-d'oeuvre qualifiée, à la baisse des recettes en devises, l'absence à liens structurels cohérents entre les différents secteurs de l'économie impose des contraintes majeures à l'industrialisation de la sous-région. Il a souligné les potentialités économiques de l'Afrique et a loué les efforts déployés par divers pays de la sous-région pour définir de nouvelles politiques industrielles à la lumière du Plan d'Action de Lagos qui constitue le fondement de la Décennie du développement industriel de l'Afrique proclamée tant par le sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA que par l'assemblée générale des Nations Unies.

5. Il a souligné l'importance de la réunion qu'il a présentée comme une grande contribution à la coopération industrielle sous-régionale, l'un des principaux objectifs du traité de la CEDEAO. Il a donc demandé à la réunion de formuler des propositions concrètes en vue de faciliter l'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle dans la sous-région.

6. Parlant au nom de l'ONUDI, M. S. Ndam, Directeur de la réunion, Chef du groupe de coordination de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, a exprimé la profonde gratitude de M. Domingo L. Siazon Jr., Directeur Général de l'ONUDI, au Gouvernement et au peuple togolais, ainsi qu'aux organisations représentées à la réunion. Il a également fait part de la satisfaction particulière de l'ONUDI pour la coopération dont elle a bénéficié de la part de la CEA, de l'OUA, de la CEDEAO et d'autres organisations sous-régionales dans l'élaboration du programme et les préparatifs de la réunion. La participation de ces organisations a été d'une importance cruciale dans les efforts visant à jeter des bases solides pour l'industrialisation accélérée de la sous-région.

7. M. S. Ndam a souligné la responsabilité qui incombe à tous les pays de prendre, chacun à son niveau, les mesures voulues pour intégrer les objectifs du programme de la Décennie à leurs propres programmes nationaux, et pour coordonner leurs politiques, plans et programmes à l'échelon sous-régional. Le programme sous-régional initial adopté à Adibjan avait été une étape importante vers l'intégration industrielle de la sous-région. La réunion de Lomé offrait une occasion unique pour réviser le programme et ses projets. M. Ndam s'est dit confiant que la réunion formulerait des propositions concrètes sur les mesures politiques et institutionnelles à prendre pour accélérer l'exécution du programme révisé. A cet égard, il a souligné l'importance du rôle que les organisations intergouvernementales de la sous-région pouvaient jouer pour aider les Etats membres et les promoteurs de projets à suivre l'exécution du programme et à prendre à cet effet les mesures appropriées.

8. Il a promis le maintien de l'assistance de la nouvelle ONUDI renforcée, dans l'harmonisation des plans et des politiques de développement industriel, la réalisation des études de pré-investissement, la promotion des investissements et le renforcement des infrastructures institutionnelles. L'allocation des fonds dans le cadre du budget ordinaire de l'ONUDI, spécialement destinés à soutenir ses activités relatives à la Décennie, permettrait à l'Organisation de poursuivre ses efforts. Il s'est dit confiant que les gouvernements africains soutiendraient en retour l'ONUDI en participant à ses activités au niveau de la prise des décisions. En conclusion, il a souligné que le programme représentait un défi que les pays et les organisations intergouvernementales de la sous-région se devaient de relever individuellement et collectivement. Les expressions d'engagement politique devraient se traduire en projets concrets, viables et réalistes.

9. Parlant au nom du Professeur Adebayo Adedeji, Secrétaire Exécutif de la CEA, M. S.A. Ochola du Centre Multinational de Programmation et d'Exécution (MULPOC) de Niamey, a exprimé la profonde gratitude de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique au Gouvernement et au peuple du Togo. Il a indiqué que la présence des représentants des gouvernements et des organisations intergouvernementales de la sous-région témoignait de l'importance attachée au développement socio-économique rapide de celle-ci par le biais de l'industrialisation.

10. Il a ensuite déclaré que la crise économique actuelle, qui se manifeste par une baisse continue de la croissance dans le secteur manufacturier, la sous-utilisation des capacités existantes et la dépendance accrue vis-à-vis des apports extérieurs ont non seulement retardé l'exécution du programme de la Décennie, mais aussi souligné la nécessité de prendre des mesures immédiates et énergiques. Il a précisé qu'il espérait que la réunion prendrait une position ferme et décisive sur les projets à exécuter, et contribuerait ainsi à leur rapide exécution. Il a rappelé que la CEA était prête à coopérer avec l'OUA, l'ONUDI, les gouvernements et les organisations intergouvernementales de la sous-région pour atteindre cet objectif.

11. Parlant au nom de M. Ide Oumarou, Secrétaire Général de l'OUA, M. Getachew Paulos a remercié le Gouvernement et le peuple du Togo pour leur chaleureuse hospitalité et les excellentes installations mises à la disposition de la réunion. Cette réunion, a-t-il souligné, confirme la préoccupation de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI de trouver une politique et une stratégie communes pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie. La tâche ardue de l'Afrique est de combattre la pauvreté et le désespoir et de combler efficacement le vide qui existe entre le manque de savoir-faire et l'utilisation effective des ressources dont la région est richement dotée.

12. Il a ensuite souligné qu'aucun pays ne pouvait arriver tout seul à exécuter le programme. Les principes inséparables d'auto-suffisance collective et de développement auto-entretenu soulignent le besoin d'une coopération efficace. C'est dans ce contexte que le programme de la sous-région a été adopté à la réunion d'Abidjan et a été par la suite approuvé par la Septième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie et le Sommet de l'OUA. La présente réunion a donc pour tâche de revoir le programme de la sous-région et de l'adapter aux besoins et aux priorités de l'Afrique de l'Ouest. Le représentant de l'OUA s'est déclaré confiant que les résultats des travaux de la réunion seront acceptés par la prochaine Conférence des Ministres Africains de l'Industrie comme étant utiles et bénéfiques au développement industriel de la sous-région en particulier et de l'Afrique en général.

13. Parlant au nom de M. Momodu Munu, Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. K. Ouedraogo, Secrétaire exécutif adjoint chargé des affaires économiques, a adressé tout particulièrement les remerciements de son organisation au Président, au Gouvernement et au peuple du Togo. Il a également loué les efforts déployés par la CEA, l'OUA et l'ONUDI, tout en se félicitant de la confiance faite à la CEDEAO lors de la précédente réunion. En effet, la CEDEAO avait pris certaines mesures dans le sens de la mise en oeuvre d'une politique de développement industriel intégré. M. O. Kadre s'est déclaré convaincu que la présente réunion contribuerait à la mise en oeuvre de cette politique.

14. Il a souligné la nécessité pour le développement des échanges commerciaux d'aller de pair avec le développement harmonieux de la production, si l'on veut atteindre l'objectif de l'auto-suffisance collective. La situation économique actuelle est un défi pour la sous-région, et il s'est déclaré convaincu que ce défi sera relevé.

III. ORGANISATION DE LA REUNION

Election des membres du Bureau

15. M. K. Konou (Togo) a été élu président, M. D. K. Ayayee (Ghana) vice-président, et M. K. Koffi (CEDEAO) rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

16. L'ordre du jour (voir Annexe 2) a été adopté à l'unanimité. Il a aussi été convenu que toutes les discussions se dérouleraient en séance plénière.

IV. PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION
INDUSTRIELLE DE LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Présentation du document du base

17. Le document de base (ID/WG. 455/3) a été établi par le Secrétariat de l'ONUDI en consultation avec le Secrétariat de la CEDEAO, sur la base des informations recueillies par un consultant de l'ONUDI auprès des Etats membres et des organisations intergouvernementales de la sous-région. Le document a été subdivisé en cinq parties. Le premier chapitre présentait des informations sur l'historique de la coopération industrielle dans la sous-région. Le deuxième chapitre décrivait le programme initial intégré ainsi que les projets adoptés lors de la réunion sous-régionale tenue à Abidjan en décembre 1983. Le troisième chapitre évaluait l'état actuel de l'exécution de ce programme. Le quatrième chapitre exposait la version révisée du programme intégré de promotion industrielle, et le cinquième chapitre proposait une stratégie pour l'accélération de l'exécution du programme révisé.

18. Il a été annoncé que le programme sous-régional initial a été approuvé par la Septième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, la Septième Conférence des Ministres Africains chargés de l'Industrie, et le Sommet de l'OUA. Toutefois, le Conseil des Ministres de la CEDEAO a, pour sa part, sollicité davantage d'informations sur le programme dans son ensemble et son élargissement par la prise en compte d'un plus grand nombre de projets.

19. Les sous-secteurs prioritaires identifiés dans le programme initial correspondaient, pour la plupart, aux sous-secteurs prioritaires identifiés par le Conseil des Ministres de la CEDEAO qui comprenaient en outre l'électronique, l'industrie automobile et les télécommunications. Cependant, il a été suggéré que, par souci d'efficacité et compte tenu des faibles progrès réalisés dans l'exécution des projets contenus dans le programme initial, il serait plus convenable de concentrer les efforts sur un nombre limité de projets prioritaires concernant des régions et des sous-secteurs soigneusement choisis.

20. Le programme révisé qui a été présenté à la réunion comprenait donc 12 projets moteurs tirés du programme initial, ainsi que tous les projets d'appui initialement contenus dans ce programme. Il renfermait également six projets moteurs supplémentaires, dont les détails devraient être arrêtés au cours des délibérations. S'agissant de la stratégie à adopter, l'accent a été mis sur les mesures à prendre aux niveaux national et sous-régional, ainsi qu'au niveau des organismes chefs de file, pour accélérer l'exécution du programme.

Discussions générales

21. Au cours des discussions portant sur les différents chapitres du programme, il a été souligné que le nombre des projets avait été réduit pour garantir de meilleures chances de succès et un suivi plus efficace de la part des organismes chefs de file. Toutefois, cette initiative ne devait pas être considérée comme une entrave à la coopération industrielle dans la sous-région. Il a également été souligné que l'installation de nouvelles capacités ne signifiait pas qu'il n'était plus nécessaire de réhabiliter les industries existantes ou d'exploiter la capacité sous-utilisée, étant donné que les besoins de l'ensemble de la sous-région étaient de loin supérieurs à la capacité de production nominale de toutes les usines connaissant des difficultés. La situation appelait l'exploitation optimale de toutes les ouvertures industrielles et l'intégration effective des marchés.

22. A cet égard, l'attention de la réunion a été attirée sur le rôle que doit jouer la CEDEAO dans les efforts visant à harmoniser les activités industrielles de la sous-région, conformément aux recommandations du Plan d'Action de Lagos, de la Convention de Lomé et de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. L'expérience de la mise en oeuvre des projets du programme initial intégré montrait clairement qu'il était nécessaire d'harmoniser les politiques au niveau sous-régional et d'établir des liens plus étroits entre les projets. Ces facteurs soulignaient, à eux seuls, le caractère indispensable de la coopération sous-régionale.

23. La recherche des renseignements complémentaires a mis en évidence les causes du niveau relativement bas atteint dans l'exécution du sous-programme. En même temps, il a été reconnu que la complexité du processus du développement industriel rendait encore plus difficile l'obtention

de résultats spectaculaires en un temps limité. C'est ainsi que certains projets n'ont pas progressé. De plus, les organisations jouant un rôle crucial ne sont parfois pas parvenues à coordonner ou assurer le suivi des projets qui leur étaient confiés. C'est ainsi que le manque de personnel de la Division Industrielle de la CEDEAO explique les difficultés que cette organisation a rencontrées dans le suivi de tous les projets qu'elle avait mission de réaliser dans le cadre du programme initial qui avait été approuvé après l'adoption du budget de la CEDEAO (dans lequel ces projets n'avaient par conséquent pas été pris en compte).

24. Les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets ont davantage été aggravées par l'absence de coordination entre les divers ministères au niveau national et par le manque de communication entre les organismes chefs de file et les pays chargés de réaliser les différents projets. Les participants ont reconnu que le rôle des parties engagées dans le processus d'exécution devrait être clairement défini et que des mesures devraient être prises pour assurer efficacement le suivi des programmes. D'autre part, on a relevé que de nombreuses améliorations pourraient être enregistrées si des unités de coordination de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) ou des points opérationnels stratégiques, étaient créés à l'échelon national afin d'assurer que toutes les parties concernées par un projet étaient pleinement informées et sensibilisées à tout moment. A cet égard, les participants ont porté une attention particulière à la création de ces unités de coordination ou points stratégiques à l'instar des pays de la sous-région d'Afrique orientale et australe qui avaient hautement facilité la coordination du programme industriel dans leur sous-région.

25. Tandis que certaines contraintes pouvaient être surmontées au niveau national grâce à l'amélioration de la coordination et de l'harmonisation de l'action ministérielle, il était convenu que d'autres contraintes étaient causées par la récession économique actuelle comme l'atteste la chute de la part de l'industrie dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des Etats de la sous-région qui est passée de 6,5 % en 1980-1983 à 5,9 % en 1984. Toutefois, les participants ont estimé que la situation économique actuelle ne devait pas amener les parties intéressées à oublier l'importance que revêt l'exécution du programme qui, en fait, pourrait aider à renverser la tendance économique négative actuelle.

26. En dépit de ce qui précède, il a été reconnu que les gouvernements avaient effectivement pris des mesures au niveau national pour réorienter leur politique industrielle, ajuster leur budget national, adopter de nouveaux codes d'investissements et améliorer la structure industrielle de leurs pays en général. Malgré cela, et quel que soit le soin avec lequel les projets peuvent avoir été élaborés au niveau national, le manque d'une coordination effective au niveau sous-régional a souvent entravé leur exécution.

27. Cependant, l'entrave la plus sérieuse a été le manque de fonds. Tandis que les institutions financières ont répété sans cesse qu'elle ne manquent pas de fonds pour financer des projets viables, il a été reconnu que les organismes de financement devraient être plus précis au moment de définir les critères de sélection et les catégories des projets qu'ils voudraient financer, sans oublier de simplifier leurs règles et leurs procédures de financement qui sont très souvent lourdes. Il a été suggéré qu'il serait plus convenable d'associer les institutions financières dès le départ, en garantissant leurs intérêts dans les idées de projets, et en leur faisant financer les études de faisabilité toujours indispensables sans lesquelles il ne saurait y avoir d'investissement; les projets bien élaborés ont été considérés comme essentiels pour obtenir les ressources d'investissement. Sans se désengager totalement du financement des activités industrielles, les Etats de la sous-région se doivent d'encourager les promoteurs privés locaux intéressés par l'industrie.

28. Pour sa part, l'ONUDI peut répondre aux demandes d'aide qui lui sont formulées par les gouvernements pour la planification et l'élaboration des projets, la réalisation des études de faisabilité et la mise en oeuvre des autres activités de pré-investissement. D'autres institutions disposent aussi de fonds pouvant servir aux études de pré-investissement et les pays devraient exploiter toutes ces possibilités. Les difficultés particulières que connaissent les organisations intergouvernementales qui manquent souvent de fonds dans le cadre de leur budget ordinaire ont été soulignées, étant donné que certaines institutions financières ne financent que les projets présentés par les Etats. Il a été relevé que les pays qui disposent de monnaies non-convertibles éprouvent d'énormes difficultés à attirer les investissements. A cet égard, l'ONUDI a été priée instamment de chercher les voies et moyens d'associer les grandes institutions financières, comme la

Banque mondiale, qui devraient réexaminer leurs conditions. On a suggéré que la participation des organismes de financement ajouterait une teinte d'efficacité au programme, bien qu'on ait émis des réserves que ces organismes ne pourraient s'intéresser qu'à des projets qui ont déjà dépassé le stade de concepts ou d'idées de projets. Néanmoins, certaines institutions financières ont accepté l'invitation de participer à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Examen de la mise en oeuvre du programme initial intégré de promotion industrielle

29. La réunion a étudié l'état d'avancement actuel du programme initial tel qu'il est décrit dans l'Annexe II du document de base. A cet égard, des amendements ont été soumis au secrétariat pour être insérés par la suite dans le document révisé.

Projets moteurs

Sous-programme de l'industrie sidérurgique

- (1) Création d'une usine de fer spongieux
- (2) Installation d'usines de fours électriques à arc dans la sous-région
- (3) Installation et agrandissement d'usines de relaminage dans la sous-région
- (4) Création d'une aciérie intégrée pour la fabrication de produits plats et creux
- (5) Création de fonderies

30. Les discussions sur les cinq projets relatifs au sous-secteur de l'industrie sidérurgique ont révélé qu'un travail considérable avait été réalisé par des organisations intergouvernementales telles que la CEDEAO, (études SACILOR) la CEAO et la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération. A titre d'exemple, le rapport préparé par la CEAO avec l'assistance de l'ONUDI, et couvrant le secteur sidérurgique a été achevé en juillet 1984. Ce rapport a été examiné par les experts industriels de la CEAO en septembre 1984 et a été soumis par la suite aux Ministres de l'industrie des Etats membres de la CEAO. Il sera poursuivi en 1986.

31. La Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération a aussi réalisé une étude préliminaire, qui s'est achevée en 1984, sur les gisements de fer à Say, au Niger. Une fois le rapport final établi, un programme a été arrêté pour une étude technico-économique qui a été soumise au PNUD et à l'ONUDI pour examen et éventuellement pour financement.

32. Les discussions ont aussi porté sur la nécessité de prendre en compte le Nigeria dans les études générales et les plans de développement réalisés par ces organisations pour le sous-secteur sidérurgique.

33. La réunion s'est aussi félicitée de la proposition contenue dans le document de base de mener une étude sur le sous-secteur sidérurgique dans la sous-région. Cette étude permettrait d'identifier, d'évaluer, de connaître les gisements de fer et les usines de production existantes, et d'identifier de nouveaux projets d'investissement.

Sous-programme de fabrication de matériel agricole

(6) Fabrication de tracteurs à quatre roues au Sénégal et au Nigeria.

34. Il a été convenu qu'il n'était pas possible d'entamer le projet au stade actuel. Cependant, les participants ont noté que la BOAD était en train de mener une étude pour un projet similaire couvrant les pays membres de l'Union monétaire Ouest-africaine (UMOA).

(7) Fabrication de l'outillage et du matériel agricoles en Sierra Leone

35. Etant donné l'état d'avancement du projet, sa réalisation à court terme soit recommandée. En même temps, les résultats des études réalisées par l'ONUDI devraient être mis à la disposition des autres Etats membres intéressés et des organisations intergouvernementales compétentes.

(8) Fabrication de moteurs diesel pour les pompes d'irrigation et les générateurs en Guinée

36. La réunion a noté que le projet était encore au stade des études de pré-faisabilité. Compte tenu du rapport étroit qui existe entre ce projet et le projet No. 7, certains participants ont estimé que le lieu d'implantation

le plus indiqué était la Guinée. Cependant, au vu de l'expérience, de la situation géographique et des gisements importants de fer du pays, la possibilité d'implanter le projet en Mauritanie devrait aussi être examinée. En outre, tenant compte du prochain programme d'expansion de l'électrification dans les pays membres de l'OMVS, il a été recommandé que l'étude prenne en compte la substitution prochaine dans ces derniers pays du pompage diesel par le pompage électrique.

(9) Fabrication de matériel et équipement agricoles au Nigéria

37. En raison de l'absence du garant du projet, c'est-à-dire le Nigéria, et compte tenu des constatations du consultant ainsi que de l'importance de ce secteur et du marché potentiel qui existe au Nigéria, il a été décidé qu'il faudrait entrer en contact avec les autorités nigérianes pour de plus amples détails.

(10) Production de minipresseurs mobiles pour l'huile de palme, Union du Fleuve Mano

38. Les participants ont été informés que le mandat pour le projet a été établi, la recherche des fonds entreprise et qu'une réponse positive a été donnée par la Banque africaine de développement (BAD). Celle-ci devait envoyer une mission d'enquête sur le terrain, et une étroite collaboration a été établie avec le CRACFT en ce qui concerne la conception des équipements.

39. Vu l'importance des matériels et équipements agricoles pour assurer le développement agricole, et afin de coordonner et intégrer efficacement les actions entreprises par différentes organisations, les participants ont jugé utile d'effectuer une étude globale de ce sous-secteur pour l'ensemble de la sous-région.

Sous-programme des équipements pour les transports routiers et ferroviaires

(11) Fabrication de wagons de chemin de fer, au Burkina Faso avec une filiale au Sénégal

40. Les participants ont été informés que le lieu d'exécution initial est à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) avec une annexe à Dakar (Sénégal). Un premier

appel d'offre international pour le choix d'un partenaire technique en 1984 n'a pas été concluant. Un second appel d'offres a été lancé en 1985 et on espère choisir un associé au cours du premier trimestre de 1986. La BOAD s'est déclarée disposée à participer au financement des études requises.

(12) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et bus, Nigéria

41. Bien que le consultant avait eu des difficultés à obtenir au Nigéria des informations sur l'état actuel du projet, il a cependant pu établir que le projet a été exécuté.

(13) Fabrication de moteurs diesel montés sur châssis pour camions et bus, Nigéria

(14) Fabrication de véhicules standard et polyvalents bon marché, Guinée et Côte d'Ivoire.

42. Les participants ont examiné les deux projets en bloc. Comme pour le projet No. 12, il a été difficile de déterminer l'état actuel du projet No. 13. Cependant, la Côte d'Ivoire a demandé que le projet No. 14 soit rayé de la liste des projets implantés dans ce pays alors que la Guinée a réaffirmé son intérêt pour ce projet.

(15) Création d'une usine de fabrication de pièces embouties, Nigéria

43. Les participants ont été informés que le Gouvernement nigérian a entrepris des actions en créant à Oshogbo une usine de fabrication de pièces à laquelle il est disposé à accorder un statut sous-régional. Toutefois, ce projet se trouve actuellement au point mort et la CEDEAO a été invitée à entreprendre l'action de suivi nécessaire.

Sous-programme des équipements
pour la fourniture d'énergie

(16) Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée

44. Les participants ont été informés qu'en fait le projet fait l'objet d'un examen approfondi depuis trois ans environ. Ils ont également appris que les autorités ghanéennes n'étaient certes pas au courant de la mission de la CEA

mentionnée dans le document de base, mais qu'elles avaient manifesté leur intérêt d'exécuter le projet sur une base sous-régionale. On a également relevé que le Ghana envisageait d'exécuter un projet connexe de production locale de lingots d'aluminium qui pourraient constituer les intrants nécessaires au projet.

(17) Fabrication de transformateurs, Togo

45. Ce projet n'étant pas fondé sur l'utilisation de ressources locales, il a été considéré comme étant peu prioritaire. La réunion a invité le MULPOC basé à Niamey à entreprendre les actions de suivi nécessaires pour les différents projets approuvés par le Conseil des Ministres du MULPOC de manière à obtenir l'agrément et le plein engagement des pays à agir en tant que garants de ces projets et de manière à tenir ces pays informés des décisions pertinents du Conseil des Ministres du MULPOC.

(18) Fabrication de pylônes en acier, Nigéria

46. En l'absence d'un expert du Nigéria, aucune information n'a pu être fournie sur le projet.

(19) Fabrication de lampes-tempête, Sénégal

47. Les participants ont relevé qu'en menant les études requises, compte doit être tenu de l'usine déjà implantée au Burkina Faso. Des consultations sont déjà en cours pour la recherche d'un partenaire technique. ONUDI apportera son assistance dans ce sens.

Sous-programme "engrais"

(2) Création d'une usine d'acide phosphorique, Togo

48. Les participants ont été informés de la recherche des partenaires techniques et de fonds. Le Togo a été invité à actualiser le profil du projet. Par ailleurs, il convient de prendre grand soin dans le choix du partenaire, compte tenu de l'expérience actuelle de ICS au Sénégal.

(21) Projet sous-régional d'ammoniaque et d'urée

49. Les participants ont été informés qu'une société canadienne a entrepris une étude détaillée du projet en vue de son exécution à moyen terme.

(22) Création d'une usine d'engrais phosphaté

50. Les participants ont reconnu l'importance du projet et leur attention a été attirée sur les potentialités offertes par les gisements de phosphate de Kodjari (Burkina Faso) et Tilemsi (Mali), ainsi que ceux de Tahoua et Tapoa au Niger. Les études préliminaires ont été entreprises par l'ONUDI en 1982/1983 et une étude de préfaisabilité des gisements du Tapoa effectuée par une société canadienne. L'ONUDI a envisagé de mener des études complémentaires qui pourraient contribuer à déterminer le lieu d'implantation définitive de l'usine.

51. Les participants ont également été informés que le Fonds de la CEDEAO avait été sollicité pour fournir une aide financière, demande qui a été agréée par le Conseil des Ministres de l'Organisation tenu en novembre 1985.

(23) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Guinée (UFM)

(25) Modernisation et extension de la station de Sereddu, Guinée

52. Les participants ont examiné les deux projets en bloc, puisque ces derniers concernent la modernisation d'usines existantes. L'Union du Fleuve Mano vient de terminer les études des deux projets; ces études seront bientôt mises à la disposition des Etats membres de l'Union. Il était entendu que les études pour l'ensemble de la sous-région n'ont pas été entreprises, principalement faute d'appui financier de la CEDEAO et de l'ONUDI. Les participants ont souligné qu'en ce qui concerne le projet No. 25, les matières premières, la main d'oeuvre et l'énergie nécessaires sont disponibles en Guinée.

53. Les participants ont été informés que le Libéria envisage de construire dans sa zone industrielle libre une usine de produits pharmaceutiques qui serait opérationnelle en 1986. Le Gouvernement libérien espère que le projet bénéficiera également d'un statut sous-régional.

54. L'ONUDI a été invitée à examiner la possibilité d'aider la Guinée (dans le cadre d'une assistance à EMIPHARGUI), le cas échéant, dans la réalisation

des études de marché en collaboration avec les organisations intergouvernementales compétentes et de coordonner toutes les activités connexes. La BOAD a exprimé sa disponibilité de financer les études de faisabilité voulues.

(24) Création de produits pharmaceutiques, Nigéria

55. Il a été recommandé que le projet soit examiné dans le cadre d'une étude sous-sectorielle que l'ONUDI a été invitée à entreprendre en collaboration avec les organisations intergouvernementales compétentes.

Sous-programme "pesticides"

(26) Usine de fabrication de produits phytosanitaires, Burkina Faso

56. Le niveau d'exécution est celui indiqué dans le document de base. Le projet bénéficie de l'appui du Gouvernement du Burkina Faso qui l'a inclus dans son projet de plan quinquennal de développement. Les études y afférentes qui ont été entreprises en 1979 avec l'aide financière de la BOAD ont été réactualisées en 1984 sur financement du gouvernement de Burkina Faso.

Sous programme des produits chimiques

(27) Création d'une usine de production de sel et de soude, pays de l'Union du Fleuve Mano

57. Les études concernant le projet ont été réalisées mais le lieu d'exécution de celui-ci est encore à l'étude. Le choix d'un partenaire technique est également à l'étude.

Sous-programme du traitement de produits alimentaires

(28) Complexe intégré pour la production de volaille, Libéria

58. La réunion a été informée que les fonds ont été réunis grâce à l'aide financière danoise. Un profil de projet actualisé sera envoyé à l'ONUDI.

(29) Usine de traitement de produits alimentaires, Guinée

(30) Usine de traitement de fruits, Guinée

59. La réunion a examiné les deux projets en bloc. Les études sur l'extension et la modernisation des usines ont été entreprises, mais elles ont été interrompues aux fins de restructuration. Les usines en question se trouvent au point mort et les projets concernent essentiellement leur réactivation. Le Gouvernement de Guinée accorde un appui total à ces projets et la matière première est disponible dans le pays.

60. Une étude dans le sous-secteur du traitement des fruits et légumes a été entreprise dans quatre pays membres de la BOAD dont la Guinée ne fait pas partie. Ce pays a donc été invité à prendre attache avec la CEDEAO afin qu'une étude analogue soit effectuée en Guinée et que soit pleinement exploitée l'étude approfondie réalisée en Guinée par l'ONUDI sur ce sous-secteur.

Sous-programme des industries forestières

(31) Création d'une usine de pâte à papier et de papier, Côte d'Ivoire

61. Des études relatives au projet ont été faites; depuis 1983, aucune évolution n'a été enregistrée. La CEDEAO et l'ONUDI ont été invitées à effectuer des études complémentaires afin de relancer le projet. La Côte d'Ivoire a déjà envisagé son redimensionnement afin d'adapter aux besoins de la sous-région.

Sous-programme de l'industrie du ciment

(32) Création d'une cimenterie sous-régionale dans la région du Liptako-Gourma

62. La réunion a été informée de la nécessité d'une étude du marché avant l'étude de factibilité. Il a également été relevé qu'il serait plus avisé de moderniser les cimenteries qui sont actuellement sous-utilisées dans la sous-région avant d'en créer de nouvelles. La CEDEAO a été sollicitée avec l'assistance de l'ONUDI pour effectuer l'étude voulue et examine le problème de façon approfondie. Il a été suggéré de tenir compte de la création de mini-cimenteries, domaine dans lequel l'ONUDI pourrait apporter une assistance utile.

Sous-programme des industries de la céramique et des tuiles

(33) Création d'une usine de produits céramiques, Togo

63. Il a été relevé que les études ont été effectuées par la BOAD. On recherche encore des partenaires techniques et des promoteurs locaux. L'assistance de l'ONUDI a été sollicitée pour la recherche de partenaires étrangers convenables.

Sous-programme de produits minéraux non-métalliques

(34) Fabrication de récipients en verre, Afrique de l'Ouest

64. Il a été relevé qu'il n'existe aucune infrastructure de production de verre au Sénégal. Une étude préliminaire a été effectuée en juillet 1984 par la CEAO avec l'aide de l'ONUDI. De même, la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération a effectué une étude de pré faisabilité en octobre 1983 et une étude sur les matières premières en février 1984. Les résultats de l'étude effectuée par la CEAO ont été examinés en septembre 1984 par les experts industriels de cette organisation et soumis à la première réunion de ministres de l'industrie en octobre 1984 à Abidjan. Les activités de suivi ont été prévues pour 1986. De même, au cours d'une réunion tenue en novembre 1985, les experts des deux Etats membres de la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération ont examiné l'étude de faisabilité et proposé que le projet soit implanté au Nigéria. La situation nécessite, à l'évidence, la coordination des actions au niveau des deux organisations.

(35) Fabrication de récipients en verre, Libéria

65. La réunion a été informée que la construction de l'usine s'achèverait bientôt et que la production devait commencer en 1986. La société a été rebaptisée "Union Glass Corporation" de manière à faire ressortir l'industrie et le marché concernés. Un profil mis à jour serait envoyé à l'ONUDI.

Autres projets moteurs

66. L'attention des participants a également été attirée sur les progrès réalisés par la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération sur deux

projets présentés par cette organisation. Le premier projet concerne deux unités pour la transformation industrielle du mil et du sorgho au Niger et au Nigéria. Les études de pré-faisabilité et de faisabilité étant achevées, il a été convenu au cours d'une réunion tenue en novembre 1985, d'implanter les projets à Zinder (Niger) et Kano (Nigéria). La Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération recherche actuellement des fonds et sollicite également l'assistance de l'ONUDI.

67. Le deuxième projet concerne la fabrication de moulins de village pour le mil et sorgho dans les deux pays. Une étude de pré-faisabilité a été effectuée en février 1983. Le Fonds de l'OPEP a accordé un crédit pour l'étude de faisabilité, et des contacts ont été établis avec une série d'autres institutions. Au cours d'une récente réunion d'experts, il a été décidé d'implanter le projet à Maradi, au Niger. La Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération va solliciter la participation du CRACFT, de même que l'assistance du PNUD et de l'ONUDI dans la promotion du projet.

Projets d'appui

Sous-programme concernant l'infrastructure institutionnelle

(1) Assistance à l'OMVS

68. La réunion a souligné que l'assistance technique décrite concernait la fin de la décennie précédente. En fait, l'OMVS a créé un comité inter-Etats pour le développement industriel, de même qu'un comité régional de planification. Elle a également élaboré un cadre pour un plan directeur couvrant les secteurs de l'énergie, des mines, de l'industrie et de l'agro-industrie. Elle devrait promouvoir le projet d'appui dans le contexte de la Décennie, et rechercher avec l'assistance de l'ONUDI le financement auprès de sources multilatérales comme le PNUD et la CEE, ou bilatérale comme la République Fédérale d'Allemagne.

(2) Assistance à la CEAO

69. Il a été signalé que ce sont, en fait, trois études de marché communautaires qui ont été réalisées pour un coût total de 191.518 dollars. Ces études concernaient la production d'engrais, de fer d'acier et de verre. Le financement du projet d'appui évalué à 1,31 million de dollars, n'est pas encore disponible.

(3) Assistance à la CEDEAO

70. Il a été signalé que l'ONUDI avait fourni les services de deux experts pour aider la CEDEAO (i) à réviser le programme sous-régional et (ii) à renforcer les capacités de la CEDEAO en matière de planification industrielle. Le financement pour la poursuite du projet d'appui est encore recherché.

(4) Centre de développement de l'industrie pharmaceutique, CEDEAO

71. Aucune activité n'a été entreprise; la CEDEAO demande la suppression de ce projet, compte tenu de la complexité de ce sous-secteur.

(5) Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir (Institut de recherche sur le cuir, Zaria, Nigéria)

72. Les activités relatives à ce projet et décrites à l'Annexe II, colonne des observations et recommandations, ont été confirmées, mais le projet est plutôt un projet moteur initié par le Nigéria et non par le Secrétariat de la CEDEAO.

(6) Assistance au CRACFT

73. Il a été signalé que le Centre n'avait reçu aucune assistance jusqu'à présent dans le cadre du projet d'appui proposé. Toutefois, le Centre a soumis des demandes d'assistance à diverses agences, y compris une demande d'équipements pour une valeur d'un million de dollars à l'ONUDI. Il était prévu que la Hongrie fournisse, au titre de sa contribution spécial à la Décennie, du matériel hongrois d'une valeur de 100.000 dollars à CRACFT. L'ONUDI déploie actuellement des efforts pour que cette fourniture de matériel s'accompagne d'une contribution en monnaie convertible d'à peu près le même montant. Mais il reste que les équipements font encore cruellement défaut au Centre.

(7) Assistance au CRAT

74. Pour l'assistance prévue dans ce projet d'appui, le Centre a soumis une demande d'aide d'une valeur totale de 1,4 million de dollars. Jusqu'à présent, il a reçu l'assistance de l'ONUDI pour le renforcement de ses

capacités en matière d'information sur les techniques, dans le cadre du système d'échange d'informations sur les techniques (SEIT).

- (8) Assistance pour la mise au point d'une stratégie intégrée de développement industriel pour la région du Liptako-Gourma

75. Le représentant de l'Autorité du Liptako-Gourma a fait savoir aux participants qu'à la suite d'une démarche d'assistance que son organisation a soumise au PNUD en 1981, une première phase d'assistance a été réalisée par l'ONUDI pour un montant d'environ 1 million de dollars. L'Autorité souhaite la poursuite de cette assistance pour la réalisation d'études de préfaisabilité ou de faisabilité de projets identifiés.

- (9) Création d'un centre de technologie de l'Union du Fleuve Mano

76. Il a été signalé que l'ONUDI avait pris des initiatives en ce qui concerne ce projet.

77. S'agissant toujours du développement de l'infrastructure institutionnelle, il a été signalé que la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération avait bénéficié en deux phases d'une assistance financée par les deux Etats membres et le PNUD. Au cours de la première phase, un expert en agro-industrie et un économiste industriel fournis par l'ONUDI ont identifié les projets. La deuxième phase a été marquée par la réalisation de trois études de préfaisabilité et une étude de faisabilité. La troisième phase qui est actuellement proposée, vise le suivi de ces études. Une nouvelle assistance est sollicitée auprès du PNUD et de l'ONUDI, en même temps que des fonds sont demandés à d'autres sources. Il a donc été décidé d'inclure un projet d'appui pour cette Commission.

Formation de la main d'oeuvre industrielle

- (10) Assistance à la CEDEAO dans l'élaboration d'un programme de formation industrielle
- (11) Renforcement des capacités de consultation et de gestion dans le domaine industriel

78. En dehors des renseignements fournis dans le document de base, rien de nouveau n'a été signalé sur l'état d'avancement de ces deux projets dont le

deuxième est apparu d'une importance particulière pour la sous-région. La CEDEAO a donc été invitée à assurer le suivi de ces projets, mais compte tenu de certaines contraintes structurelles actuelles, elle propose la suppression de ces deux projets dans le cadre de l'IDDA.

(12) Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projet pour les petites industries)

79. Les participants ont été informés que la CEA avait déjà fait imprimer le premier numéro du répertoire dont la distribution est prévue vers la fin de 1985.

Autres projets d'appui

(13) Développement des industries de traitement de la viande et des industries connexes

80. La réunion a pris note du fait que le Burkina Faso avait récemment réalisé une étude de faisabilité pour son industrie de traitement de la viande, et que les études de l'USAID mentionnées dans le document de base avaient été réalisées avant la proclamation de la Décennie. Le projet étant encore au stade des études, il a été décidé de le maintenir comme projet d'appui.

(14) Traitement du poisson et d'autres produits de mer

81. Il a été signalé qu'aucune nouvelle activité n'avait été entreprise. Les études initiales s'étaient achevées avant la réunion d'Abidjan.

(15) Développement de l'industrie cotonnière

82. La réunion a été informée que des initiatives ont été prises au sujet de ce projet dans le cadre du programme actuel des "centres d'excellence" de l'ONUDI. Par ailleurs, le BOAD a engagé une étude diagnostique et monographique des unités textiles existantes en zone UMOA/CEAO.

(16) Création d'une entreprise de navigation côtière de l'Union du Fleuve Mano

83. L'attention des participants a été attirée sur un projet similaire lancé par la CEDEAO. Les deux organisations ont achevé les études initiales: L'Union du Fleuve Mano cherche actuellement des partenaires techniques pour entreprendre une étude plus détaillée et réaliser ensuite le projet en collaboration avec l'ONUDI, tandis que pour la CEDEAO les conclusions de son étude soumises à son Conseil des Ministres en novembre 1985 n'ont pas obtenu l'agrément de ce Conseil pour la réalisation du projet; le Conseil ayant estimé qu'il était prématuré.

84. En dehors du problème de coordination entre les deux organisations susmentionnées, les participants se sont aussi intéressés à un projet de transport maritime connexe réalisé par la CEA, projet qui se trouve à un stade avancé. Alors que le projet de la CEDEAO porte surtout sur la navigation côtière (compagnie de cabotage), celui de la CEA concerne les longs parcours.

(17) Lancement d'une foire de l'industrie et de la technologie pour les Etats membres de l'Union du Fleuve Mano

85. L'Union du Fleuve Mano s'est adressée à d'autres sources de financement pour la réalisation de ce projet pour lequel il est fort probable que l'ONUDI fournisse l'assistance requise.

Point No. 4 de l'ordre du jour: Révision du programme initial intégré de promotion industrielle

86. Une fois achevé l'examen de l'état actuel des projets moteurs et des projets d'appui du programme, il a été décidé d'établir les priorités pour leur exécution. Les participants sont convenus de classer les projets en trois catégories: (i) première priorité: exécution à court terme (0 - 5 ans); (ii) deuxième priorité: exécution à moyen terme (5 - 10 ans), et (iii) troisième priorité. exécution à long terme (plus de 10 ans).

Projets moteurs

Première priorité: projets à court terme

87. Les projets moteurs à exécuter en première priorité à court terme sont les suivants:

Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

- (7) Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Sierra Leone
- (9) Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Nigéria
- (10) Production de mini-pressoirs mobiles pour l'extraction de l'huile de palme, Union du Fleuve Mano

Sous-programme concernant le matériel de transport routier et ferroviaire

- (11) Fabrication de wagons de chemin de fer au Burkina Faso avec une filiale du Sénégal
- (15) Création d'un atelier central d'emboutissage, Nigéria

Sous-programme concernant le matériel pour la fourniture d'énergie

- (19) Fabrication de lampes-tempête, Sénégal

Sous-programme concernant les engrais

- (20) Création d'une usine d'acide phosphorique, Togo

Sous-programme des produits pharmaceutiques

- (23) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Guinée (UFM)
- (25) Modernisation et extension de la station de Sereddu, Guinée

Sous-programme des pesticides

- (26) Usine de produits phytosanitaires, Burkina Faso

Sous-programme du traitement des produits alimentaires

- (28) Complexe intégré de production de volailles, Libéria

Sous-programme des industries forestières

- (31) Création d'une usine de pâte à papier et de papier, Côte d'Ivoire

Sous-programme de l'industrie du ciment

- (32) Création d'une cimenterie sous-régionale dans la région du Liptako-Gourma

Sous-programme des industries céramiques et de carreaux

- (33) Création d'une usine de céramique au Togo

Autres projets

(35) Fabrication de récipients en verre au Liberia

88. Il est également convenu d'inclure deux autres projets dans la catégorie de projets hautement prioritaires qui ne figuraient pas dans le programme sous-régional initial, mais qui ont, depuis lors, atteint un niveau d'exécution plus avancé.

(36) Unités pour la transformation industrielle du mil et du sorgho, Niger et Nigéria

(37) Fabrication de moulins de village à mil et sorgho au Niger et Nigéria

89. Trois autres projets qui avaient été présentés dans le document de base ont aussi été inscrits dans la catégorie des priorités premières. Il s'agit:

(38) Du projet de fabrication de coton à usage chirurgical et médical au Sénégal

(39) Du projet de fabrication de câbles électriques et téléphoniques au Sénégal

(40) Du projet de production de sel Tidekelt, Niger

Catégorie de projets de priorité secondaire: projets à moyen terme

90. Les projets moteurs qui ont été identifiés comme étant des projets de priorité secondaire devant être exécutés à moyen terme sont les suivants:

Sous-programme de machines et d'équipements agricoles

(6) Fabrication de tracteurs à quatre roues au Sénégal et Nigéria

Sous-programme des engrais

(21) Projet sous-régional de production d'ammoniaque et d'urée

(22) Création d'une usine d'engrais phosphatés

Sous-programme des produits pharmaceutiques

(24) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Nigéria

Sous-programme des produits chimiques de base

(27) Création d'une usine de production de sel et de soude, Union du Fleuve Mano

Sous-programme du traitement des produits alimentaires

- (29) Création d'une usine de traitement des produits alimentaires, Guinée
- (30) Création d'une usine de traitement des fruits, Guinée

Autres projets

- (34) Fabrication de récipients en verre, Afrique de l'Ouest

Projets de troisième priorité: projets à long terme

91. Les projets moteurs qui ont été identifiés comme étant des projets de troisième priorité et devant être exécutés à long terme sont:

Sous-programme de l'industrie sidérurgique

- (1) Création d'une usine de fabrication de fer spongieux
- (2) Installation d'usines de fours électriques à arc dans la sous-région
- (3) Installation et extension d'usines de relaminage dans la sous-région
- (4) Création d'une aciérie intégrée de fabrication des produits plats et tubulaires
- (5) Création de fonderies

Sous-programme de machines et de matériel agricoles

- (8) Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs, Guinée

Sous-programme de matériel de transport routier et ferroviaire

- (12) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions, cars et bus, Nigéria
- (13) Fabrication de châssis avec moteurs pour camions, cars et bus, Nigéria
- (14) Fabrication de véhicules standard polyvalents bon marché, Guinée et Côte d'Ivoire

Sous-programme de matériel pour la fourniture d'énergie

- (16) Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée
- (17) Fabrication de transformateurs, Togo
- (18) Fabrication de pylônes en acier, Nigéria

92. Un autre projet contenu dans le document de base et concernant le traitement de la bauxite et de l'alumine au Ghana a été examiné. Il a été décidé que, si les données de base fournies par le Ghana sont exactes, on pourra examiner la possibilité d'exécuter le projet à long terme, étant donné son rapport étroit avec le projet No. 16.

93. Il a aussi été convenu que les projets 1 à 5 devraient être étudiés ensemble pour que soit mis sur pied un programme sous-sectoriel à long terme. On a aussi suggéré que soit créée une sous-commission chargée d'élaborer un plan directeur pour le sous-secteur de l'industrie sidérurgique. De même, on

a suggéré que les projets 6, 7, 8 et 9 (sous-programme de machines et d'équipement agricoles) soient aussi étudiés comme un ensemble composite, et qu'une sous-commission soit créée à cet effet. L'étude d'ensemble devrait s'achever le plus tôt possible pour que les différentes mesures à prendre puissent être identifiées.

Projets d'appui

94. Il a été convenu que tous les projets d'appui devraient être inclus dans la catégorie des projets à court terme. Cependant, il a été proposé que tous les projets soient encore regroupés, afin que tous les projets d'appui appartenant à une même organisation ou à un même service soient classés dans le même chapitre. Les projets ont donc été regroupés de la manière suivante:

1. OMVS

Assistance à l'OMVS

2. CEAO

Assistance à la CEAO

3. CEDEAO

Assistance à la CEDEAO

Assistance à la CEDEAO dans la mise en oeuvre d'un programme de formation industrielle

Renforcements de moyens en matière de services consultatifs et de gestions dans le domaine industriel

4. CRACFT

Assistance au CRACFT

5. CRAT

Assistance au CRAT

6. Autorité du Liptako-Gourma

Assistance dans la planification du développement industriel intégré de la région du Liptako-Gourma

7. Union du Fleuve Mano

Création d'un centre de technologie de l'Union du Fleuve Mano

Création d'une société maritime côtière de l'Union du Fleuve Mano

Création d'une foire industrielle et de technologie servant les Etats membres de l'Union du Fleuve Mano.

Création d'une institution financière de l'Union du Fleuve Mano
Traitement du poisson et autres produits de mer

8. CEA

Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projets pour les petites industries)

9. CEA/ONUDI

Développement de l'industrie textile du coton

10. Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération

Assistance à la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération

11. Togo

Centre national du développement technologique

12. Nigéria

Centre de développement de l'industrie pharmaceutique
Centre de développement sous-régional pour peaux, cuirs et articles en cuir
(Institut de recherche en matière de cuir, Zaira, Nigéria)

13. Burkina Faso/Mali

Développement de l'industrie du traitement de la viande et des industries connexes

Point 5 de l'ordre du jour: Modalités d'accélération de l'exécution
de la version révisée du programme

95. La réunion a étudié la stratégie à adopter pour accélérer l'exécution du programme révisé et a proposé une série de modifications dans les mesures envisagées aux niveaux national et sous-régional.

96. Au paragraphe 78, les modifications suivantes ont été effectuées:

- (i) l'expression "si nécessaire" a été introduite immédiatement après le mot "incorporation", à la première ligne de l'alinéa (b);
- (ii) un nouvel alinéa a été introduit après l'alinéa (d) et se lit comme suit: "Promotion de projets parmi les investisseurs potentiels et les institutions financières;"

(iii) la fin de l'alinéa (g) est à reformuler comme suit:

"...pour l'identification, l'élaboration, l'évaluation et l'exécution des projets et leur suivi."

97. Les participants sont aussi convenus de transférer les paragraphes 81, 82, 85 et 86 de même que les deux premiers alinéas du paragraphe 87, à la section relative aux mesures à prendre au niveau national, étant donné qu'ils décrivent les mesures de coordination essentielles à prendre au niveau national.

98. Il a été convenu de modifier le début de l'alinéa (b) du paragraphe 79 comme suit: "La participation des comités techniques des organisations sous-régionales."

99. Il a également été décidé de modifier le début du paragraphe 83 comme suit: "Les mesures prises au niveau institutionnel en vue d'apporter des changements et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes devraient donc porter, entre autres, sur le renforcement des secrétariats des organisations intergouvernementales compétentes, en particulier des services chargés de l'élaboration, de l'évaluation et de la promotion des projets au sein de chacune de ces organisations. Leurs fonctions devraient notamment être les suivantes:"

100. Au cours des discussions qui ont suivi sur la mobilisation des ressources financières, les participants ont estimé qu'il fallait mentionner au paragraphe 90 la nécessité d'encourager les institutions multilatérales à soutenir les projets sous-régionaux et à développer les rapports entre sous-secteurs au niveau sous-régional, car il s'agit là d'un aspect auquel ces institutions n'accordent pas toujours suffisamment d'attention.

101. Il a été proposé que dans le cadre du dispositif visé au paragraphe 95 pour le suivi de l'exécution de la version révisée du programme, l'on envisage la possibilité de tenir régulièrement, par exemple tous les deux ans, des réunions auxquelles participeraient tous les gouvernements, organismes de coordination et organisations concernés. Toutefois, bien que le principe de telles réunions soit acceptable, l'attention des participants a été attirée sur les implications financières de cette proposition.

Point 6 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

102. A sa dernière séance, la réunion a adopté le rapport et a autorisé le secrétariat à le mettre dans sa forme définitive en tenant compte des amendements. Les participants ont été invités à soumettre avant le 31 décembre 1986 tout profil de projet qui n'aurait pas été présenté.

Point 7 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

103. A la réunion officielle de clôture, M. D.K. Ayayee a proposé, au nom des participants, une motion de remerciements au gouvernement et au peuple togolais pour leur hospitalité. Il a exprimé sa gratitude à l'ONUDI et aux autres parties concernées pour leur contribution active. Il a exprimé l'espoir que le programme prendrait, à juste titre, une place d'avant garde dans l'histoire de l'Afrique de l'Ouest.

104. Parlant au nom de la CEDEAO, M. K. Ouedraogo a exprimé l'espoir que les projets contenus dans le programme seraient exécutés conformément aux priorités établies. Il a souligné la nécessité de superviser les projets et d'assurer leur suivi-activités dans lesquelles la CEDEAO pourrait jouer un rôle déterminant. Il a remercié l'ONUDI d'avoir organisé la réunion ainsi que les autres organisations pour leur contribution.

105. Parlant au nom de la CEA, M. Tano Koffi a également souligné l'importance d'assurer l'exécution du programme sous-régional. Il a exprimé sa gratitude aux participants, à l'ONUDI et aux autres organisateurs de la réunion, avant de mettre en évidence l'importance de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

106. Parlant au nom des trois organisations chargées de l'exécution du programme de la Décennie, la CEA, l'OUA et l'ONUDI, M. Ndam, Directeur de la réunion, a rendu hommage au rôle significatif joué par la République du Togo dans le développement de l'Afrique et la promotion de la coopération économique internationale. Il a exprimé la gratitude de l'ONUDI au gouvernement et au peuple du Togo pour avoir abrité la réunion. Il a exprimé l'espoir que le Togo contribuerait efficacement pour assurer qu'un appui total

au plus haut niveau soit accordé à la réalisation de la coopération industrielle dans la sous-région. Il a souligné le lien étroit qui existe entre le développement économique et l'industrie qui joue également un rôle clé dans le développement de l'agriculture et des autres secteurs de l'économie. Il a remercié les participants pour leur compétence et exprimé la confiance qu'ils feraient le maximum pour assurer le suivi des décisions prises par la réunion. Il les a assurés que l'ONUDI, dans la limite de ses ressources, leur apportera son appui total dans les efforts qu'ils auront entrepris.

107. Parlant au nom du ministre du Plan et de l'Industrie du Togo, M. d'Almeido Aya, attaché de cabinet, a remercié les participants pour leur analyse soignée du programme initial, dont la mise en oeuvre avait été compromise par la crise qui a secoué les pays de la région. Il a souligné la nécessité de la collaboration industrielle et le besoin de création d'une association des organisations intergouvernementales ainsi que des supports appropriés du financement du développement industriel en Afrique. Le programme n'est pas une fin en soi: il fixe un objectif qui peut être atteint collectivement grâce à une action de coordination soigneusement menée. A cet effet, la CEDEAO a un rôle crucial à jouer et il convient de lui fournir les ressources humaines et financières nécessaires.

108. M. d'Almeido espère que le programme sera exécuté avec le maximum de succès. Aussi, a-t-il exprimé sa gratitude à l'ONUDI, aux participants et aux observateurs d'avoir tracé la voie à suivre, et a déclaré la réunion officiellement closé.

ANNEX I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DE PARTICIPANTS

EXPERTS:

BURKINA FASO

Mr Bénirné-Urbain SOMDA
Directeur du développement industriel
et de l'artisanat
B.P. 258, Ouagadougou

GHANA

Mr Daniel Kwami AYAYEE
Chief Director
Ministry of Industries, Science and Technology
P.O. Box M39, Accra

GUINEA/
GUINEE

Dr Fara N'Youlou LENAUD
Dr Pharmacien-chimiste
Chef, Division formation professionnelle
Technologie et documentation
Ministère développement industriel
B.P. 468, Conakry

GUINEA-BISSAU/
GUINEE-BISSAU

M. Joao Baptista ARMANDO
Economista Industrial
Ministerio dos Recursos Naturais e Industria
B.P. 399, Bissau

IVORY COAST/
COTE D'IVOIRE

Mr Paul ASSAMOI
Directeur de l'orientation industrielle
Ministère de l'industrie
Abidjan

LIBERIA

Mrs Joetta C. DENNIS
Assistant Minister of Industry
Ministry of Industry,
Commerce and Transportation
Monrovia

SENEGAL

Mr Simon DIOH
Directeur de l'industrie
Ministère du développement industriel
et de l'artisanat
B.P. 4037, Dakar

TOGO

Mrs Nèyram KETEVI
Directrice de la planification du développement
Ministère du plan et de l'industrie
B.P. 1667, Lomé

Mr Kossi KONOU
Directeur de l'industrie et de l'artisanat
Ministère du plan et de l'industrie
B.P. 831, Lomé

Mr Koffi TAMAKLOE
Chef de la division de l'industrie
Ministère du plan et de l'industrie
B.P. 1667, Lomé

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS:

ARCEDEM Mr Mohamed BEAVOGUI
Design Department
P.M.B. 19 UI Post Office
Ibadan, Nigeria

ARCT Mr Yaovi Jesse FIAGAN
Expert
Post harvest technology
P.O. Box 2435
Dakar, Senegal

BOAD Mr Ya Denis KOIKOU
Chef de la division des études et promotion
B.P. 1172
Lomé, Togo

CEAO Mr Tano KOFFI
Chef de la division promotion industrielle
B.P. 643
Ouagadougou, Burkina Faso

NNJC Mr Boureima GADO
Directeur des affaires économiques
B.P. 867
Niamey, Niger

ECOWAS Mr Kadre OUEDRAOGO
Secrétaire exécutif adjoint
Chargé des affaires économiques
6 King George V Road
P.M.B. 12745
Lagos, Nigeria

Mr Kouadio KOFFI
Directeur du département industrie
Agriculture et ressources naturelles
6 King George V Road
P.M.B. 12745
Lagos, Nigeria

Mr Barage LIMANE
Chef
Division industrie
6 King George V Road
P.M.B. 12745
Lagos, Nigeria

Ms Safiatou HASSANE
Economiste
ECOWAS Fund
B.P. 2704
Lomé, Togo

LIPTAKO-GOURMA AUTHORITY

Mr Philippe OUEDRAOGO
Ingénieur chargé des projets miniers
industriels et énergétiques
B.P. 619
Ouagadougou, Burkina Faso

MRU

Dr Ahmed Ramadan DUMBUYA
Deputy Secretary-General
P.M.B. 133
Freetown, Sierra Leone

Dr Friedbert REICHHART
Industrial Adviser
P.M.B. 133
Freetown, Sierra Leone

OMVS

Mr Mamadou KONATE
Chef de la
Division développement industriel
B.P. 3152
Dakar, Sénégal

OBSERVERS:

GHANA

Mr Felix Simpson OKWANING
P.O. Box 9245, Accra

TOGO

Mr Kokou EBLE
S.N.I.
Société nationale d'investissement
B.P. 2682, Lomé

SECRETARIAT:

ECA

Mr Mbaye DIOUF
Chief A.T.C.
International Trade and Finance
P.O. Box 60058
Addis Ababa, Ethiopia

ECA MULPOC

Mr Samuel Agonda OCHOLA
Industrial Economist
P.O. Box 744
Niamey, Niger

OAU

Mr Getachew PAULOS
Economist
P.O. Box 3243
Addis Ababa, Ethiopia

UNIDO

Mr. S. NDAM (Director of the meeting), Chief
Co-ordination Unit for the Industrial
Development Decade for Africa

Mr. P. LILLIE (Secretary of the meeting)
Industrial Development Officer
Office of the Director-General

UNIDO Consultants

Mr. E. TCHEREVIK, consultant de l'ONUDI en
développement institutionnel, Secrétariat
Exécutif de la CEDEAO, Lagos, Nigéria

Mr. Solomon ODIA
Regional Adviser on Industrial Development
for Western Africa
P.O. Box 9698, Lagos

Mr D.E. GHOZALI
Senior Industrial Development Field Adviser
P.O. Box 911
Lomé, Togo

ANNEXE II

- (1) Ouverture de la réunion
- (2) Organisation de la réunion
 - Election des fonctionnaires de la réunion
 - Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
 - Organisation des travaux
- (3) Examen de l'état d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle
- (4) Révision du programme initial intégré de promotion industrielle
- (5) Modalités d'exécution de la version révisée du programme sous-régional intégré de promotion industrielle:
 - Mesures prises par les Etats Membres
 - Mesures prises par les organisations sous-régionales
 - Création du Comité sous-régional et sous-sectoriels sur l'IDDA
6. Adoption du rapport et des recommandations de la réunion
7. Clôture de la réunion